

Arrêté N° MA-ART-2024-182

**OBJET :** Arrêté de stationnement temporaire, 49 boulevard Bellevue, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, le samedi 7 septembre 2024 de 7h30 à 19h30

**Le Maire de Les Monts d'Aunay,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande présentée par **M. DUFOUR Yvon** visant à faire réserver deux places de stationnement devant le 49 boulevard Bellevue à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, afin de procéder à son déménagement, le samedi 7 septembre 2024 à partir de 7h30 jusqu'à 19h30 ;

### ARRÊTE

**Article 1** – Deux places de stationnement sont réservées devant le 49 boulevard Bellevue.



**Article 2** – La signalisation réglementaire est mise en place par la commune.

**Article 3** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

**Article 4** - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- **M. DUFOUR Yvon,**
- Le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- Le responsable des Services Techniques,
- Le service voirie de Pré-Bocage Intercom,
- L'agent de surveillance de la voie publique.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 27 août 2024.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SATMON

